

Nouméa, le 31 décembre 2021

**Monsieur Louis MAPOU**  
**Président du Gouvernement de la**  
**Nouvelle Calédonie**  
**GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE**  
**CALEDONIE**  
**8 route des Artifices**  
**BP M2**  
**98849 NOUMEA CEDEX**

N/réf. : D/12-2021/000799

Objet : **Avis sur l'avant-projet de plan triennal de réformes fiscales et du point d'étape sur la réforme de la TGC en date du 20/12/21**

Monsieur le Président,

Le 20 décembre dernier, Monsieur TYUIENON a présenté au monde économique l'avant-projet du plan triennal des réformes fiscales, ainsi qu'un point d'étape sur la réforme de la TGC voulue par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Ce travail a le mérite de recenser quasi exhaustivement les leviers des mesures envisageables pour couvrir les dépenses publiques et il confirme la volonté du Gouvernement de poursuivre ses efforts de simplification. Il démontre par ailleurs l'efficacité des mesures portant sur des assiettes larges, telles que les taxes sur la consommation, les taxes comportementales ou encore la CCS, en terme de rendement fiscal.

Pour autant, cet avant-projet semble comporter deux points de faiblesse sur lesquels la Chambre souhaite attirer votre attention :

1. Il ne présente pas, en note liminaire, un plan d'actions d'urgence, réaliste et concret, de réduction des dépenses publiques, qui doit permettre d'alléger la fiscalité des calédoniens ;
2. Il s'appuie sur le postulat de relancer l'économie par la recherche du rendement fiscal ; nous pensons au contraire que la relance de l'activité doit s'appuyer sur des mesures permettant à la Nouvelle-Calédonie d'être plus attractive pour des investisseurs et des talents. Nous notons d'ailleurs que votre proposition d'une fiscalité tournée vers les holdings étrangères abonde dans ce sens.

La Chambre de Commerce et d'Industrie oriente depuis 2019 ses réflexions selon la doctrine qu'elle s'est fixée, à savoir privilégier des mesures portant sur :

- Une simplification de la fiscalité et de sa lisibilité
- Des taux faibles portant sur une assiette large
- Une fiscalité qui pèserait sur le consommateur / utilisateur plutôt que sur l'investisseur



- Une absence de choc fiscal à la hausse
- Une absence de fiscalité confiscatoire
- Une absence de biais économique ou de concurrence déloyale créée par la fiscalité
- Une absence d'effets de seuil
- Une fiscalité qui taxe la richesse créée plutôt que les outils qui servent à la produire

Deux prérequis demeurent également indispensables à intégrer dans tout projet de réforme fiscale, à savoir :

- Une poursuite et une accélération de la simplification administrative,
- La mise en place d'une Règle d'Or instituant un plafond de dépenses publiques par habitant, pour prendre en considération les besoins réels du territoire.

Par le passé, la Nouvelle-Calédonie a su équilibrer son budget, tout en étant particulièrement attractive. Les effets induits des grands projets miniers ont eu un effet très positif sur la croissance économique. Aujourd'hui, les relais de croissance identifiés dans de nombreuses études tardent à se concrétiser. Or, la mise en place de mesures fiscales appropriées pourrait avoir un effet accélérateur significatif. A l'inverse, une baisse de l'attractivité du territoire pourrait détériorer davantage des équilibres déjà fragilisés.

La proposition faite par la majorité du monde économique dans son courrier du 15 décembre 2021 d'augmenter uniformément d'un point les taux de TGC existants, de manière transitoire et assortie d'un calendrier de convergence, aurait un effet immédiat sur le rendement de cette taxe et permettrait, en redonnant une bouffée d'air aux institutions, d'approfondir la réflexion autour d'un nouveau modèle fiscal plus global et structurant pour soutenir le nouveau projet de société appelé par les vœux de tous.

La CCI sollicite de votre bienveillance l'octroi d'un rendez-vous, afin de porter à votre connaissance ses réflexions sur les limites et les risques identifiés sur les mesures présentées lors de la réunion avec les acteurs économiques du 20/12/21, ainsi que sur les pistes qu'elle souhaiterait soumettre pour construire un nouveau modèle fiscal.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président de la CCI-NC,**



**David GUYENNE**